RETOUR SUR INNOVATION

Centres d'excellence de l'Ontario inc.

ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017



Notre rôle et notre approche

Les Centres d'excellence de l'Ontario (CEO) collaborent avec l'industrie, les milieux académiques et le gouvernement pour stimuler l'innovation produite par les entreprises et en accélérer la commercialisation. Notre rôle est celui d'un intermédiaire dans la commercialisation. Nous la favorisons directement en soutenant les PME et entreprises émergentes dans la commercialisation de nouvelles technologies et services créatifs, et indirectement en aidant à construire une capacité d'innovation dans les régions et les secteurs.

Nous mettons en contact avec des sociétés nouvelles et émergentes tout autant que de grandes entreprises bien établies, avec les ressources et l'expertise de nos universités, collèges et hôpitaux de recherche de calibre mondial. Par le biais de nos investissements en recherche collaborative, des transferts de connaissances entre l'industrie et les milieux académiques et du potentiel élevé des entreprises technologiques en démarrage, nous faisons la promotion de la commercialisation de nouvelles technologies dans de nombreux secteurs, afin de maximiser l'avantage concurrentiel de l'Ontario dans l'économie mondiale. Nous offrons aussi notre soutien aux jeunes entrepreneurs et favorisons l'émergence d'une culture d'entrepreneuriat sur les campus et partout dans la province.

Les programmes et initiatives stratégiques des CEO reposent sur un dialogue constant avec nos parties prenantes de l'industrie, des milieux académiques et du gouvernement. Nous sommes ainsi à même d'identifier et surmonter les barrières à la collaboration et les défis liés à la commercialisation. Cela nous positionne aussi très solidement pour capitaliser sur des opportunités enthousiasmantes nées de la recherche financée par les fonds publics.

Organisme sans but lucratif, les CEO reçoit son financement de fonctionnement et de programmes du gouvernement de l'Ontario ainsi que du gouvernement fédéral. Nous sommes fièrement membre du Réseau ontarien des entrepreneurs (ROE).

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Centres d'excellence de l'Ontario inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Centres d'excellence de l'Ontario inc., qui comprennent le bilan au 31 mars 2016 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Centres d'excellence de l'Ontario Inc. au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

BDO Canada UP

Comptables professionnels agréés, Experts-comptables autorisés Le 22 juin 2017 Toronto (Ontario)

BILAN

AU 31 MARS 2017

	2017	2016
	\$	\$
Actif		
Court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	109 269 934	52 229 584
Débiteurs	1 015 333	448 312
Subventions à recevoir (Note 2)	36 546 801	2 732 743
Frais payés d'avance et dépôts	480 427	351 223
Placements (Note 4)	38 000 000	5 000 000
	185 312 495	60 761 862
Prêts à recevoir (Note 3)	25	21
Placements (Note 4)	23 343 105	7 091
Immobilisations corporelles (Note 5)	85 472	132 256
	208 741 097	60 901 230
Court terme		
Créditeurs et frais courus	15 951 846	10 785 726
Subventions et apports reportés (Note 6)	114 227 953	40 192 304
	130 179 799	50 978 030
Subventions et apports reportés (Note 6)	69 474 587	987 975
	199 654 386	51 966 005
Soldes des fonds		
Non affectés	1 399 211	897 725
Affectés à l'interne (Note 7)	7 687 500	8 037 500
	, 66, 566	
	9 086 711	8 935 225

Au nom du Conseil d'administration :

Unbal Minge Administrateur Them A. Com Administrateur

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	Affectés à		2017	2016
	l'interne	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Soldes des fonds, au début de l'exercice	8 037 500	897 725	8 935 225	9 028 398
Excédent (insuffisance) des produits	(350 000)	501 486	151 486	(93 173)
Soldes des fonds, à la fin de l'exercice	7 687 500	1 399 211	9 086 711	8 935 225

		Incubateurs		
		d'Entreprises Reliés	Programme de	
		au Campus et	Démonstration du	
	Fonds	Activités	Principe en	Programme
	d'administration	Entrepreneuriales	Sciences	pour jeunes
	générale	sur le Campus	Médicales	entrepreneurs
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Subventions	29 658 523	-	-	-
Apports sectoriels	1 077 110	-	-	-
Autres apports du gouvernement	1 870 059	10 418 365	2 416 909	5 486 474
Intérêts	148 724	-	-	-
Autres	1 186 864	-	-	-
	33 941 280	10 418 365	2 416 909	5 486 474
Charges				
Charges du programme				
Collaboration entre secteur et				
établissements d'enseignement	13 092 097	_	_	_
Commercialisation	4 973 362		2 416 909	
Jeunesse et entrepreneuriat étudiant		10,000,270	2 410 707	/ 055 01/
-	570 406	10 000 270	-	4 955 916
Événements et commandites	1 592 387	-	-	-
Initiatives stratégiques	339 985	-	-	-
	20 568 237	10 000 270	2 416 909	4 955 916
Dávelannamant da nuagrammas	7 203 914	418 095		530 558
Développement de programmes	/ 203 314	410 09)	-)JU JJ0
Soutien et administration des	5 667 643			
programmes	33 439 794	10 418 365	2 416 909	5 486 474
	<i>33</i> 437 / 94	10 410 303	2 410 909	J 400 4/4
Excédent (insuffisance) des produits				
esur les charges de l'exercice	501 486	-	-	-

Programme Avantage d'incubateur d'innovation Fonds des programmes et technologies fonds affecté à l'interne Autres TALENT d'IBM de la santé l'interne Total Total \$ \$ \$ \$ \$ \$ - - - 29 658 523 \$31 302 432 385 044 - - - 1 462 154 1 500 625 3 457 656 7 375 600 1 153 801 3 557 445 35 736 309 25 191 065 - - - - 148 724 173 440 - - - - 1 186 864 1 387 291 3 842 700 7 375 600 1 153 801 3 557 445 68 192 574 59 554 853 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 842 700 3 8
Programme Avantage Avantage Avantage d'innovation d'innovation d'innovation Fonds des fonds affecté à fonds affecté à de la santé programmes et technologies fonds affecté à de la santé d'interne Total Total \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$
Programme Avantage Avantage Avantage d'innovation d'innovation d'innovation Fonds des fonds affecté à fonds affecté à de la santé programmes et technologies fonds affecté à de la santé d'interne Total Total \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$
Avantage d'innovation technologies fonds affecté à l'interne Total \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$
TALENT d'IBM de la santé l'interne Total Total \$ \$ \$ \$ \$ \$ - - - 29 658 523 \$31 302 432 385 044 - - - 1 462 154 1 500 625 3 457 656 7 375 600 1 153 801 3 557 445 35 736 309 25 191 065 - - - - 148 724 173 440 - - - - 1 186 864 1 387 291 3 842 700 7 375 600 1 153 801 3 557 445 68 192 574 59 554 853 3 842 700
\$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$
29 658 523 \$31 302 432 385 044 1 462 154 1 500 625 3 457 656 7 375 600 1 153 801 3 557 445 35 736 309 25 191 065 148 724 173 440 1 186 864 1 387 291 3 842 700 7 375 600 1 153 801 3 557 445 68 192 574 59 554 853 3 842 700 325 763 17 260 560 19 545 261 975 297 2 198 377 10 563 945 8 234 604 15 526 592 16 159 804 1 592 387 1 796 737 - 6 871 020 - 457 368 7 668 373 -
385 044 - - - 1 462 154 1 500 625 3 457 656 7 375 600 1 153 801 3 557 445 35 736 309 25 191 065 - - - - 148 724 173 440 - - - - 1 186 864 1 387 291 3 842 700 7 375 600 1 153 801 3 557 445 68 192 574 59 554 853 - - - 325 763 17 260 560 19 545 261 - - 975 297 2 198 377 10 563 945 8 234 604 - - - 1 592 387 1 796 737 - 6 871 020 - 457 368 7 668 373 -
3 457 656 7 375 600 1 153 801 3 557 445 35 736 309 25 191 065 - - - - 148 724 173 440 - - - - 1 186 864 1 387 291 3 842 700 7 375 600 1 153 801 3 557 445 68 192 574 59 554 853 3 842 700 - - 325 763 17 260 560 19 545 261 - - 975 297 2 198 377 10 563 945 8 234 604 - - - 15 526 592 16 159 804 - - - 1 592 387 1 796 737 - 6 871 020 - 457 368 7 668 373 -
3 457 656 7 375 600 1 153 801 3 557 445 35 736 309 25 191 065 - - - - 148 724 173 440 - - - - 1 186 864 1 387 291 3 842 700 7 375 600 1 153 801 3 557 445 68 192 574 59 554 853 3 842 700 - - 325 763 17 260 560 19 545 261 - - 975 297 2 198 377 10 563 945 8 234 604 - - - 15 526 592 16 159 804 - - - 1 592 387 1 796 737 - 6 871 020 - 457 368 7 668 373 -
- - - - 148 724 173 440 - - - - 1 186 864 1 387 291 3 842 700 7 375 600 1 153 801 3 557 445 68 192 574 59 554 853 3 842 700 - - 325 763 17 260 560 19 545 261 - - 975 297 2 198 377 10 563 945 8 234 604 - - - - 15 526 592 16 159 804 - - - - 1 592 387 1 796 737 - 6 871 020 - 457 368 7 668 373 -
3 842 700 7 375 600 1 153 801 3 557 445 68 192 574 59 554 853 3 842 700 - - 325 763 17 260 560 19 545 261 - - 975 297 2 198 377 10 563 945 8 234 604 - - - 15 526 592 16 159 804 - - - 1 592 387 1 796 737 - 6 871 020 - 457 368 7 668 373 -
3 842 700 325 763 17 260 560 19 545 261 975 297 2 198 377 10 563 945 8 234 604 15 526 592 16 159 804 1 592 387 1 796 737 - 6 871 020 - 457 368 7 668 373 -
- - 975 297 2 198 377 10 563 945 8 234 604 - - - - 15 526 592 16 159 804 - - - - 1 592 387 1 796 737 - 6 871 020 - 457 368 7 668 373 -
- - 975 297 2 198 377 10 563 945 8 234 604 - - - - 15 526 592 16 159 804 - - - - 1 592 387 1 796 737 - 6 871 020 - 457 368 7 668 373 -
- - 975 297 2 198 377 10 563 945 8 234 604 - - - - 15 526 592 16 159 804 - - - - 1 592 387 1 796 737 - 6 871 020 - 457 368 7 668 373 -
- - 975 297 2 198 377 10 563 945 8 234 604 - - - - 15 526 592 16 159 804 - - - - 1 592 387 1 796 737 - 6 871 020 - 457 368 7 668 373 -
- - 975 297 2 198 377 10 563 945 8 234 604 - - - - 15 526 592 16 159 804 - - - - 1 592 387 1 796 737 - 6 871 020 - 457 368 7 668 373 -
- - - - 15 526 592 16 159 804 - - - - 1 592 387 1 796 737 - 6 871 020 - 457 368 7 668 373 -
- - - 1 592 387 1 796 737 - 6 871 020 - 457 368 7 668 373 -
- 6 871 020 - 457 368 7 668 373 -
3 842 700 6 871 020 975 297 2 981 508 52 611 857 45 736 406
- 504 580 178 504 925 937 9 761588 8 622 298
5 667 643 5 289 322
3 842 700 7 375 600 1 153 801 3 907 445 68 041 088 59 648 026
(350 000) 151 486 (93 173)

	2017	2016
Flux de trésorerie provenant des (utilisés par les)	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	151 486	(93 173)
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	74 121	81 834
Radiation des prêts à recevoir (Note 3)	1 874 996	375 000
Radiation de placements (Note 4)	1 110 745	1 279 795
Variation de la juste valeur des placements	(336 009)	(1 407)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(567 021)	(85 908)
Subventions à recevoir	(33 814 058)	1 115 123
Frais payés d'avance et dépôts	(129 204)	45 275
Créditeurs et frais courus	5 166 120	2 455 381
Subventions et apports reportés	142 522 261	(12 776 008)
	116 053 437	(7 604 088)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(27 337)	(83 305)
Acquisition de placements (Note 4)	(57 110 750)	(1 279 802)
Avances sur prêts à recevoir (Note 3)	(1 875 000)	(375 000)
	(59 013 087)	(1 738 107)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	57 040 350	(9 342 195
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice	52 229 584	61 571 779
71	2 2 2 2 2	

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

1. Principales méthodes comptables

Un résumé des principales méthodes comptables est présenté ci-dessous :

(a) Information générale

Centres d'excellence de l'Ontario Inc. (les « CEO ») a été constitué en vertu de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario le 3 juillet 2003 à titre d'organisme sans but lucratif sans capital social. Les principaux objectifs des CEO sont de stimuler, promouvoir, nourrir, commanditer et orienter la recherche fondamentale et appliquée afin de soutenir l'évolution des besoins et les défis des entreprises de l'Ontario; de faciliter la formation et l'éducation des chercheurs, des boursiers, des scientifiques et des ingénieurs dans les domaines qui concernent les entreprises de l'Ontario; et de faciliter le transfert, le partage et la diffusion de l'apprentissage, la connaissance et la technologie entre les universités et les entreprises de l'Ontario.

(b) Méthode comptable

L'organisme prépare ses états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

(c) Comptabilisation des produits

Les CEO financent différents projets de recherche et des activités à même les fonds reçus à titre de subventions du ministère de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences (« MRIS », anciennement le ministère de la Recherche et de l'Innovation ou « MRI »), d'autres sources du gouvernement provincial et fédéral et du secteur. Les CEO utilisent la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice pendant lequel les frais connexes sont engagés. Dans le cadre des activités des CEO, les partenaires de projet doivent cofinancer différents projets et différentes activités; toutefois, les CEO ne comptabilisent pas les fonds et apports en nature de ces partenaires dans leurs états financiers, car ils sont versés directement par les partenaires de projet aux organismes qui les réalisent.

Les apports à l'achat d'immobilisations corporelles sont reportés et amortis en tant que revenu selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux correspondant au taux d'amortissement pour les immobilisations corporelles liées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts provenant des prêts à recevoir sont comptabilisés sur une base de caisse en raison de l'incertitude du rendement futur des sociétés auxquelles ces prêts sont accordés.

L'intérêt sur les placements à revenu fixe est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et les montants sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

(d) Solde de fonds non affecté

Le solde de fonds non affecté représente les revenus cumulés (nets) découlant des intérêts et des sources autres que les subventions du gouvernement et apports sectoriels non affectés. Pour bien des programmes courants, l'utilisation des revenus d'intérêt fait l'objet de limites contractuelles, et ils sont retournés ou investis chez le bailleur de fonds.

(e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et de placements hautement liquides dont les échéances initiales sont de trois mois ou moins.

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

1. Principales méthodes comptables (suite

(f) Prêts à recevoir

Les prêts à recevoir sont comptabilisés à la valeur nominale en raison de l'incertitude liée au rendement futur des sociétés sous-jacentes. Une provision à l'égard de la valeur nominale est constituée afin de tenir compte de cette incertitude. Les fonds perçus à titre de remboursement de capital ou d'intérêts sont portés en diminution des dépenses liées aux programmes à la date du remboursement.

(g) Placements

Les CEO reçoivent des actions dans des sociétés non affiliées qui représentent soit un recouvrement de frais engagés par les CEO dans le cadre d'un projet de recherche, soit une rétribution pour le travail effectué par les CEO afin de faire passer une possibilité d'affaires au stade de l'investissement et en tant qu'élément de contrepartie lors de l'émission de prêts et d'obligations non garanties. Les placements sont effectués dans des sociétés à l'égard desquelles les CEO n'exercent aucun contrôle et ne sont en mesure d'exercer aucune influence notable. Les placements sont initialement comptabilisés au montant investi et immédiatement réduit à la valeur comptable nominale au moyen d'une provision pour moins-value en raison de l'incertitude initiale entourant le rendement futur des sociétés sous-jacentes. La provision pour moins-value est renversée lorsqu'un événement indique une amélioration importante de l'entité émettrice. Si un placement devient transigé en bourse, toute provision pour moins-value résiduelle est renversée et le placement est comptabilisé à la juste valeur. Le produit tiré de la vente des placements est comptabilisé en revenus au moment de la vente des placements. Les placements à revenu fixe sont portés à la juste valeur.

(h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles achetées aux fins des CEO sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs comme suit :

Matériel informatique 3 ans Mobilier et agencements 5 ans

Améliorations locatives Durée du bail

(i) Actifs et passifs financiers

Les CEO évaluent initialement leurs actifs et passifs financiers à la juste valeur. Les CEO évaluent ultérieurement tous leurs actifs et passifs financiers au coût après amortissement, exception faite des placements (Note 1g).

La direction est d'avis que les CEO ne sont pas exposés à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ses instruments financiers, sauf pour les prêts à recevoir qui sont comptabilisés à la valeur nominale en raison de l'incertitude entourant le rendement futur des sociétés sous-jacentes (Note 3). La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont tous détenus auprès d'une banque de l'annexe I.

(j) Impôts sur les bénéfices

Centres d'excellence de l'Ontario Inc. est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et, par conséquent, il est exonéré de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1) (j) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

(k) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et des montants des produits et des charges comptabilisés durant la période de présentation de l'information financière. Les estimations sont revues de façon périodique et si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Par conséquent, il pourrait y avoir des écarts entre ces estimations et les résultats réels. Les comptes exigeant des estimations importantes comprennent le recouvrement des comptes et des prêts à recevoir, l'évaluation des placements et l'échéance des subventions et apports reportés.

(I) Ventilation des charges

Les CEO exploitent un certain nombre de programmes comme le soulignent la Note 8 et l'état des résultats. Les coûts de chaque programme comprennent les coûts en personnel, les installations et les autres dépenses qui découlent directement des activités liées aux services. Les CEO encourent également un certain nombre de charges de fonctionnement général qui sont communes à l'administration des CEO et de chaque programme de financement de base. Les CEO répartissent certaines de leurs charges de fonctionnement général en identifiant la base de ventilation de chaque charge de composante et appliquent cette base de manière constante à chaque exercice. Les charges de gouvernance et de gestion générale ne sont pas ventilées. D'autres charges de fonctionnement général sont attribuées aux programmes de financement basés comme suit :

- salaires et avantages sociaux proportionnellement selon le même pourcentage que les salaires et avantages sociaux directs de ces programmes plus une répartition proportionnelle des salaires et avantages sociaux indirects sur la base du dénombrement;
- (ii) technologie de l'information (TI) et installations proportionnellement sur la base des coûts totaux du programme;
- (iii) autres charges communes proportionnellement sur la base du dénombrement.

2. Subventions à recevoir

	2017	2016
	\$	\$
Ministère de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences	28 900 000	2 000 000
Ministère du Développement économique et de la Croissance	4 550 000	-
Ministère des Services gouvernementaux	2 304 000	-
Agence fédérale de développement économique		
pour le Sud de l'Ontario	597 801	528 180
Ministère du Développement économique, de l'Emploi		
et de l'Infrastructure	195 000	204 563
	36 546 801	2 732 743

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

3. Prêts à recevoir

Le portefeuille des prêts à recevoir regroupe des billets à ordre non garantis et des obligations garanties convertibles. Les billets à ordre non garantis ne portent pas intérêt. Les obligations non garanties convertibles portent intérêt au taux préférentiel de la banque plus 1 % ou 2 % par année ou au taux fixe de 6 % à 8 %. Les intérêts sont calculés et composés selon les modalités des obligations non garanties et comportent des dates d'échéance oscillant entre 12 mois et 36 mois. Dans l'éventualité où un financement important serait entrepris par l'entité sous-jacente, les obligations non garanties convertibles et l'intérêt (s'il y a lieu) seront convertis en actions ordinaires selon les modalités des ententes.

Les CEO ont comptabilisé une provision pour la valeur nominale du prêt à recevoir de 1 \$ en raison de l'incertitude qui entoure le rendement futur des sociétés sous-jacentes. Les CEO ont émis 1 875 000 \$ (2016 - 375 000 \$) en financement pour cinq entreprises en démarrage (2016 - une entreprise) et ont provisionné ce montant au cours de l'exercice au moyen d'une provision de 1 874 995 \$ (2016 - 374 999 \$) comptabilisée en charges dans l'état des résultats sous le poste Commercialisation. Au 31 mars 2017, les prêts avaient une valeur nominale de 4 531 758 \$ (2016 - 2 883 747 \$) assortie d'une provision de 4 531 733 \$ (2016 - 2 883 726 \$) découlant en une valeur comptable de 25 \$ (2016 - 21 \$).

Au cours de l'exercice 2017, un prêt a été converti en actions ordinaires et équivalentes, alors qu'en 2016, six prêts ont été convertis en actions ordinaires et équivalentes. Aucun prêt n'a été remboursé au cours de l'exercice 2017. De plus, au cours de l'exercice 2016, un prêt d'une valeur comptable de 1 \$ et d'une valeur nominale de 100 000 \$ a été réglé pour une contrepartie en trésorerie totale de 60 953 \$.

4. Placements

	2017	2016
	\$	\$
Certificats de placement garanti (CPG)	61 000 000	5 000 000
Sociétés ouvertes	343 044	7 034
Entreprises à capital fermé	61	57
	61 343 105	5 007 091
Moins : Tranche à court terme	38 000 000	5 000 000
	23 343 105	7 091

Les CEO ont comptabilisé une provision pour moins-value sur les placements dans les entreprises à capital fermé en raison de l'incertitude qui entoure le rendement futur des sociétés sous-jacentes.

Les CPG de 61 000 000 \$ (2016 - 5 000 000 \$) sont non remboursables; ils portent intérêt à des taux annuels oscillant entre 1,5 % et 1,7 % (2016 - 1,62 %) et arrivent à échéance entre juillet 2017 et juillet 2018.

5. Immobilisations corporelles

			2017
		Amortissement	
	Coût	cumulé	nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique	546 365	523 202	23 163
Mobilier et agencements	478 404	448 066	30 338
Améliorations locatives	944 045	912 074	31 971
	1 968 814	1 883 342	85 472
			2010
		Accumulated	
	Cost	Accumulated amortization	Ne
	Cost		Ne \$
Matériel informatique		amortization	
<u>*</u>	\$	amortization \$	12,628
Matériel informatique Mobilier et agencements Améliorations locatives	\$ 520,895	amortization \$ 508,267	5

L'état des résultats comprend une charge d'amortissement de 74 121 \$ (2016 - 81 834 \$).

6. Subventions et apports reportés

Le financement de base reporté représente les fonds du gouvernement non utilisés reçus par le ministère de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences (« MRIS »), ce qui correspond au financement reçu ou à recevoir pendant l'exercice courant et qui est lié aux activités des exercices à venir.

Les apports de programme reportés comprennent les fonds engagés, mais non utilisés, destinés à des activités affectées à l'externe qui représentent le financement reçu ou à recevoir pendant l'exercice courant et qui est lié aux activités des exercices à venir. Pour obtenir de plus amples renseignements concernant ces programmes, consulter la Note 8.

Les autres apports reportés comprennent les fonds engagés, mais non utilisés, provenant du gouvernement et d'ailleurs destinés à des activités affectées à l'externe pour d'autres programmes qui représentent le financement reçu pendant l'exercice courant et qui est lié aux activités des exercices à venir.

6. Subventions et apports reportés (suite)

				20
	Subventions et apports reportés, au début de l'exercice	Subventions et apports reçu	Montants comptabilisés comme produits	Subventions apports reportés, la fin de l'exercie
	\$	\$	\$	
Financement de base	11 249 457	31 000 000	(29 658 523)	12 590 93
Programme spécial pour l'énergie	383 732	-	(84 929)	298 80
Incubateurs d'Entreprises Reliés au Campus et Activités Entrepreneuriales sur le Campus	11 869 800	5 900 000	(10 418 365)	7 351 43
Programme de Démonstration du Principe en Sciences Médicales	1 565 943	1 700 000	(2 416 909)	849 03
Programme pour la coentreprise Ontario-Alberta	2 905 000	800 000	(290 834)	3 414 16
Programme pour jeunes entrepreneurs	4 347 103	2 395 608	(5 486 474)	1 256 23
Programme AvantageTALENT	4 361 872	3 875 150	(3 842 700)	4 394 32
Programme AvancéeSanté	596 395	709 000	(942 332)	363 06
Programme ProgressionÉducation	450 376	1 000 000	(365 570)	1 084 80
Programme ObjectifGES	-	74 000 000	(780 368)	73 219 63
Projet d'incubateur d'innovation d'IBM	-	9 100 000	(7 375 600)	1 724 40
Programme Fonds des technologies de la santé	-	1 657 500	(1 153 801)	503 69
Programme REAMI	-	6 548 132	(416 512)	6 131 62
Programme Défi pour des petites entreprises innovatrices	-	1 345 000	(30 560)	1 314 44
Programme d'amélioration de la des équipementiers automobiles	_	1 990 000	(646 340)	1 343 60
Programmes de recherche et de collaboration internationales		471 500	-	471 50
Fonds pour la recherche et le développement appliquée pour les collèges		545 000	-	545 00
Évolution des services en Nuage dans le Corridor Québec-Ontario pour la recherche et l'innovation (ENCQOR)		12 900 000	-	12 900 00
Center of Excellence in Next Generation Networks		22 100 000	-	22 100 00
Autonomous Vehicle Innovation Network	-	25 000 000	-	25 000 00
Projet-pilote en cybersécurité « Fintech Innovation »		3 900 000	-	3 900 00
Autres apports	3 450 601	3 078 049	(3 582 861)	2 945 78
Total	41 180 279	210 014 939	(67 492 678)	183 702 54
Tranche à court terme				114 227 95
Tranche à long terme				69 474 58
Timole a long time				
				183 702 54

	Subventions et apports reportés, au début de l'exercice	Subventions et apports reçus	Montants comptabilisés comme produits	Subventions et apports reportés, à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Financement de base	11 551 889	31 000 000	(31 302 432)	11 249 457
Programme spécial pour l'énergie	1 270 826	10 000	(897 094)	383 732
Incubateurs d'Entreprises Reliés au Campus et Activités Entrepreneuriales sur le Campus	21 090 438	2 000 000	(11 220 638)	11 869 800
Programme de Démonstration du Principe en Sciences Médicales	1 200 000	1 700 000	(1 334 057)	1 565 943
Programme pour la coentreprise Ontario-Alberta	3 000 000	-	(95 000)	2 905 000
Programme pour jeunes entrepreneurs	6 966 841	2 301 419	(4 921 157)	4 347 103
Programme AvantageTALENT	4 973 710	3 989 500	(4 601 338)	4 361 872
Programme AvancéeSanté	973 258	1 013 500	(1 390 363)	596 395
Programme ProgressionÉducation	-	500 000	(49 624)	450 376
Autres apports	2 929 325	3 583 818	(3 062 542)	3 450 601
Total	53 956 287	46 098 237	(58 874 245)	41 180 279
Tranche à court terme				40 192 304
Tranche à long terme				987 975
				41 180 279

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

7. Soldes de fonds affectés à l'interne

Le Conseil d'administration a constaté le besoin d'une réserve opérationnelle pour le cas où il y aurait une radiation des activités. Les administrateurs ont affecté à l'interne un montant de 4 000 000 \$ comme réserve opérationnelle.

Le Conseil d'administration a déterminé certaines initiatives futures d'importance stratégique pour appuyer les objectifs des CEO. Les administrateurs ont affecté à l'interne un montant de 5 000 000 \$ pour certaines initiatives stratégiques à venir. Au cours de l'exercice, un montant de 350 000 \$ a été engagé pour les initiatives stratégiques. Ce montant s'ajoute à la somme de 962 500 \$ (2016 - 612 500 \$) qui a été engagée au cours des exercices précédents.

8. Programmes

Dans le cadre des activités des CEO, les partenaires de projet doivent cofinancer différents projets et différentes activités; toutefois, les CEO ne comptabilisent pas les fonds et apports en nature de ces partenaires dans leurs états financiers, car ils sont versés directement par les partenaires de projet aux organismes qui les réalisent, comme c'est généralement le cas.

(a) Programme spécial pour l'énergie

En mars 2007, le MRIS a fourni 15 millions de dollars aux CEO pour la recherche et le développement d'énergies propres révolutionnaires. Ces fonds ont été affectés intégralement à des projets qui se termineront au cours de l'exercice 2018.

(b) Incubateurs d'Entreprises Reliés au Campus (« CLA ») et Activités Entrepreneuriales sur le Campus (« AEC ») (anciennement le « Programme d'apprentissage par l'expérience » [« ELP »]

Entre le 1er juillet 2011 et le 31 août 2020, le gouvernement de l'Ontario investira, par l'intermédiaire des CEO, un montant de 43,8 millions de dollars. Cette somme permettra aux établissements postsecondaires de créer, améliorer et soutenir une culture d'entrepreneuriat parmi les étudiants de leurs régions et d'intégrer ces activités entrepreneuriales parmi les étudiants et les jeunes de leurs régions. Il permettra en outre d'intégrer ces activités entrepreneuriales avec celles des investisseurs, du secteur et d'autres intervenants de la région.

(c) Programme de Démonstration du Principe en Sciences Médicales (« DPSM »)

Le MRIS et les CEO ont conclu un accord en date du 28 mars 2013, en vertu duquel 3 millions de dollars seront injectés, suivis d'une prolongation de 4,6 millions de dollars jusqu'au 30 juin 2019. Le programme DPSM accélère le développement des technologies en stade précoce qui émanent des recherches en biochimie et en sciences de la vie menées dans les universités et les centres de recherches hospitaliers de l'Ontario.

(d) Programme pour la coentreprise Ontario-Alberta (« OAJV »)

Le MRIS et les CEO ont conclu un accord en date du 25 mars 2013, en vertu duquel 2 millions de dollars seront injectés dans le programme par le MRIS. Le programme OAJV a pour but de rapprocher les entreprises et les chercheurs de l'Ontario et de l'Alberta pour leur donner l'occasion de lancer des projets bilatéraux en coentreprise en R et D pour la création de produits et de processus novateurs.

La fin du programme a été reportée au 30 septembre 2019, avec 2 millions de dollars supplémentaires en financement.

(e) Programme pour jeunes entrepreneurs (« programme Fonds de démarrage BonDépart »)

MRIS, l'Agence fédérale de développement économique pour le sud de l'Ontario et les CEO ont conclu des accords de financement pour le programme Fonds de démarrage Bon Départ d'une valeur totale de 18 millions de dollars. Le programme est conçu pour aider les entrepreneurs à faire passer leur entreprise en démarrage de l'étape de la conception du produit à celles de l'entrée sur le marché et du développement de leur entreprise. Le programme a été lancé en avril 2014 et se terminera au cours de l'exercice 2018.

(f) Programme AvantageTALENT

Le MRIS et les CEO ont conclu un accord en date du 22 janvier 2014 pour lancer le programme de stages et de bourses de recherche Avantage TALENT, qui offre aux étudiants et aux nouveaux diplômés de l'Ontario la possibilité de vivre des expériences sur le marché du travail, de mettre en pratique leurs compétences et d'appliquer les outils de dernière génération pour résoudre les enjeux du secteur. À l'origine, le programme devait durer quatre ans avec une enveloppe budgétaire de 10 millions de dollars. Il a été prolongé jusqu'en août 2020 et a reçu un montant supplémentaire de 7 millions de dollars.

(g) Programme AvancéeSanté (anciennement le « Healthcare Innovation Procurement Demonstration Program »)

Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs « MSGSC » et les CEO ont conclu un accord de trois ans en mars 2014 selon lequel un financement de 3 727 500 \$ serait accordé. Ce programme a été mis sur pied pour promouvoir l'innovation dans le secteur public des soins de santé de l'Ontario, et ce, en associant les produits et services innovants aux besoins en soins de santé. Ce projet a été réalisé grâce à des partenariats entre des organisations publiques en soins de santé, des entreprises privées et des institutions scolaires.

(h) Programme ProgressionÉducation

Le MSGSC et les CEO ont conclu un accord de quatre ans en date du 14 décembre 2015 pour un financement de 2 927 500 \$. Le programme ProgressionÉducation a pour objectif de favoriser l'élaboration, la mise en place et la prestation de solutions novatrices en matière d'éducation en sollicitant la participation de partenaires auprès du gouvernement, des établissements d'enseignement public, des principales associations sectorielles, du milieu de l'enseignement et des fournisseurs.

(i) Programme ObjectifGES

Pour aider l'Ontario à atteindre ses objectifs de réduction des gaz à effet de serre (« GES ») pour 2020-2050, le ministère de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences (« MRIS ») a reçu 74 millions de dollars du Fonds d'investissement vert (« FIV »). Ce montant servira à appuyer le programme ObjectifGES des CEO, qui porte sur l'élaboration et l'innovation de technologies et qui vise les émetteurs industriels de gaz à effet de serre et le secteur des technologies propres. Le programme se déroulera entre mai 2016 et septembre 2022.

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

8. Programmes (suite)

(j) Projet d'incubateur d'innovation d'IBM (I3)

Le ministère du Développement économique et de la Croissance (« MDEC ») et les CEO ont conclu un accord de 22,75 millions de dollars en date du 30 juin 2015. Les CEO travailleront en collaboration avec un consortium formé par IBM et le Southern Ontario Smart Computing Innovation Program (« SOSCIP ») pour accompagner les petites et moyennes entreprises de l'Ontario dans leur croissance en leur donnant accès à des ressources technologies, à des espaces physiques et à de l'expertise.

(k) Programme Fonds des technologies de la santé (« FTS »)

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (« MSSLD ») et les CEO ont conclu un accord de 20 millions de dollars sur 5 ans en vertu duquel les CEO assureront l'élaboration, la mise en place et la prestation du programme FTS, qui favorise l'évaluation de technologies médicales dans les milieux de soins de santé partout en Ontario.

(I) Programme Ressources pour l'évaluation, l'adoption et la mise à profit des innovations technologiques dans le secteur de la santé (« REAMI »)

En mars 2015, Gestion de la chaîne d'approvisionnement Ontario a conclu avec le Health Technology Exchange (« HTX ») un accord de paiement de transfert de 8,2 millions de dollars sur 4 ans pour assurer la prestation du programme REAMI.

Le 22 septembre 2016, un accord de cession et de prise en charge a été signé dans le but de transférer le programme REAMI, ses cinq accords de projet, un contrat actif de services professionnels et des actifs connexes du HTX aux CEO.

Les CEO continueront à gérer les projets de la première ronde en assurant une surveillance régulière et conformément aux contrats en vigueur y afférents. Les CEO s'occuperont également de l'élaboration, du lancement et de la gestion de la deuxième ronde du programme REAMI, qui portera sur les projets d'approvisionnement de l'innovation. ovation procurement projects.

(m) Programme Défi pour des petites entreprises innovatrices (« DPEI »)

Conscient du rôle qu'il peut jouer pour stimuler l'innovation dans tous les secteurs de l'économie, le gouvernement de l'Ontario a lancé le programme DPEI, qui favorise l'expansion des petites et moyennes entreprises (« PME ») prometteuses et axées sur la technologie en Ontario. Le programme fournit aux PME de l'Ontario un financement direct qui leur permet, d'une part, de répondre aux besoins les plus pressants du gouvernement de l'Ontario et, d'autre part, d'appuyer le développement d'innovations technologiques. En février 2017, le ministère du Développement économique et de la Croissance et les CEO ont conclu un accord pour un financement maximal de 27,05 millions de dollars.

(n) Programme d'amélioration de la compétitivité des équipementiers automobiles (« ASCIP »)

En août 2016, le ministère du Développement économique et de la Croissance (« MDEC ») et les CEO ont conclu un accord de 4 ans portant sur un financement de 5 millions de dollars. Les CEO travailleront avec l'Association des fabricants de pièces d'automobile du Canada (« APMA ») pour assurer la prestation du programme ASCIP en Ontario. Le programme vise à accroître la compétitivité de la province sur la scène mondiale. Pour ce faire, il mise sur la croissance des petites et moyennes entreprises, l'innovation, l'allègement des formalités administratives des entreprises et l'accroissement des exportations. Les projets visent à améliorer les capacités d'approvisionnement des petits et moyens équipementiers automobiles basés en Ontario, tout en encourageant les initiatives d'innovation et de productivité qui augmenteront leur succès sur les marchés d'exportation en pleine expansion.

(o) Programmes de recherche et de collaboration internationales (« PRCI »)

Le MRIS a mené d'importantes activités de représentation à l'échelle mondiale pour stimuler la collaboration en recherche internationale, et ce, par l'intermédiaire de programmes de recherche conjoints, de missions en sciences et en technologies, d'activités de développement de partenariats et d'accueil de délégations.

Ainsi, quatre programmes de recherche et de collaboration internationales (« PRCI ») ont été créés :

- le Fonds pour la recherche et l'innovation Ontario-Chine (« FRIOC »);
- le Programme de recherche-développement industrielle Ontario-Jiangsu (« PRDIOJ »);
- le Programme de réseau de recherche Ontario-Israël MAGNET (« PRROI-MAGNET »);
- le Fonds de collaboration à la recherche entre l'Ontario et l'Inde (« FCROI »).

Le MRIS et les CEO ont conclu un accord en date du 8 décembre 2016, en vertu duquel 5 031 500 \$ seront injectés dans le programme. De concert avec le PRCI, les CEO assureront la gestion et l'administration du programme de financement et, à ce titre, fourniront les subventions aux demandeurs admissibles.

(p) Fonds pour la recherche et le développement appliquée pour les collèges (« FRDAC »)

En vertu d'une entente de cinq ans avec le MRIS conclue en janvier 2017, les CEO assureront la gestion et l'administration du Fonds pour la recherche et le développement appliquée pour les collèges (« FRDAC »). Le FRDAC a pour but d'appuyer la concurrence dans des secteurs d'activité clés en favorisant les partenariats et la collaboration entre les collèges et les entreprises de l'Ontario pour mettre au point de nouveaux produits et services. Plus précisément, les objectifs du FRDAC sont les suivants :

- aider les entreprises à tirer parti des résultats des programmes de recherche et de développement commun;
- favoriser le développement d'un solide système de transfert de connaissances;
- former la prochaine génération d'innovateurs et d'entrepreneurs.

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

8. Programmes (suite)

(q) Évolution des services en Nuage dans le Corridor Québec-Ontario pour la recherche et l'innovation (« ENCQOR »)

En vertu d'une entente de six ans avec le MRIS conclue en janvier 2017, les CEO travailleront avec trois chefs de file mondiaux en Ontario pour créer une technologie de communication sans fil de cinquième génération (5G) et y fournir un accès précommercial aux chercheurs, entrepreneurs et petites et moyennes entreprises (« PME ») ontariennes. Le projet servira de banc d'essai en matière pour créer et rendre accessible cette technologie 5G à titre d'innovation comme service (« iPaaS »). Il fournira également aux participants de l'expertise technologique, de la formation, de l'espace physique et du soutien pour qu'ils puissent profiter de la technologie 5G afin de créer de nouvelles solutions. Épine dorsale de la stratégie numérique de l'Ontario, la technologie 5G devrait permettre à la province d'appuyer des solutions indispensables à son économie, notamment dans le secteur des soins de santé, des villes intelligentes et des véhicules connectés.

(r) Centre of Excellence in Next Generation Networks (« CENGN

Le MRIS et les CEO ont conclu une entente de six ans en date du 24 mars 2017 qui prévoit un financement maximal de 63,3 millions de dollars et une collaboration entre les CEO et le Centre of Excellence in Next Generation Networks (« CENGN ») du Canada. Le CENGN est un consortium national sans but lucratif qui réunit des chefs de file dans le secteur industriel, universitaire et de la recherche pour accélérer la commercialisation des technologies de réseaux de prochaine génération. Le projet favorisera le développement et la mise en place d'une infrastructure ultrarapide dans la province, les projets de validation de principe des petites et moyennes entreprises (« PME »), le perfectionnement des talents, les activités de développement des exportations et l'accès au personnel et aux services de soutien technique et commercial.

(s) Autonomous Vehicle Innovation Network (« AVIN »)

Conscient du rôle qu'il peut jouer pour stimuler l'innovation dans tous les secteurs de l'économie, la Province soutient le projet AVIN, qui s'appuie sur l'entrée précoce de l'Ontario dans le secteur des véhicules autonomes. Le MRIS et les CEO ont conclu une entente de 7 ans en date du 31 mars 2017 sur un financement maximal de 80 millions de dollars. Ce montant permettra à l'Ontario de se doter d'un avantage concurrentiel et de renforcer sa position à titre de chef de file en Amérique du Nord dans le domaine des technologies perturbatrices de l'automobile et des systèmes de transport et d'infrastructure.

(t) Projet-pilote en cybersécurité « Fintech Innovation »

Le secteur financier de l'Ontario est en bonne position pour être l'un des premiers à adopter les technologies de pointe en matière de cybersécurité. Le MRIS, la Toronto Financial Services Alliance (« TFSA ») et les CEO sont conscients que les secteurs financier et technologique de l'Ontario, qui font figure de chef de file à l'échelle mondiale, ont en commun le même territoire et le même désir de former des partenariats et des relations avec les fournisseurs. Dans ce contexte, les trois parties se sont entendues pour mener un projet-pilote de 4 millions de dollars sur 2 ans visant à concerter les efforts des entreprises et institutions de cette grappe pour atteindre les objectifs généraux suivants :

- accélérer la croissance des entreprises en démarrage et en développement du secteur de la cybersécurité par le développement et la démonstration de projets qui favoriseront l'adoption précoce de technologies novatrices;
- mobiliser l'écosystème ontarien de l'innovation pour faire la démonstration de produits et services novateurs dont les retombées économiques sont évidentes;
- donner au secteur financier les moyens d'adopter plus rapidement les technologies émergentes et améliorations de processus en matière de cybersécurité;
- trouver et surmonter les obstacles à l'adoption durable et à long terme des innovations et des technologies dans le secteur financier;
- trouver, attirer et retenir du personnel hautement qualifié ayant des compétences en cybersécurité pour le secteur financier.

9. **Engagements**

Les paiements minimums exigibles futurs liés au contrat de location-exploitation s'établissent comme suit :

	\$
2018	761 482
2019	681 418
2020	579 877
2021	580 250
2022	592 750
Par la suite	3 145 875
	6 341 652

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

10. Régime de retraite

Les CEO gèrent un régime à cotisations déterminées. Les actifs du régime sont détenus séparément de ceux des CEO dans un fonds géré indépendamment. La charge de retraite est égale aux cotisations versées par les CEO. Les cotisations payées et passées en charges par les CEO s'élevaient à 467 341 \$ (2016 - 437 717 \$).

11. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers

Les CEO se sont dotés d'un cadre de gestion des risques conçu pour surveiller, évaluer et gérer ses principaux risques en ce qui concerne ses instruments financiers, à savoir le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité. Ces risques n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

(a) Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir à l'autre partie une perte financière en manquant à son obligation de financement. Les instruments financiers qui pourraient être exposés au risque de crédit sont la trésorerie et équivalents de trésorerie, les débiteurs, les subventions à recevoir, les prêts à recevoir et les placements. La direction estime que son exposition au risque de crédit provenant de la trésorerie et équivalents de trésorerie est négligeable, car les CEO détiennent tous leurs dépôts en encaisse et leurs placements auprès de deux grandes banques canadiennes. Les débiteurs et les subventions à recevoir ne sont pas concentrés et proviennent principalement de ministères fédéraux et provinciaux. La provision pour créances douteuses est comprise dans les débiteurs et, au 31 mars 2017, s'élève à 46 173 \$ (2016 - 46 173 \$). Les prêts à recevoir comprennent des billets à ordre non garantis et des obligations garanties convertibles. Ces prêts sont comptabilisés à la valeur nominale en raison de l'incertitude liée au rendement futur des sociétés sous-jacentes. Une provision à l'égard de la valeur nominale est constituée afin de tenir compte de cette incertitude.

(b) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est lié aux fluctuations des taux d'intérêt selon les taux en vigueur. Les CEO sont exposés au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne leurs placements dans des CPG. Toutefois, la direction juge que l'incidence de ce risque sur la situation financière des CEO est négligeable.

(c) Risque de liquidité:

Le risque de liquidité est le risque que les CEO éprouvent des difficultés à respecter leurs obligations liées aux passifs financiers. Le risque de liquidité est lié aux créditeurs et frais courus et aux engagements.

Notes

Conseil d'administration 2016-2017



Michael J. Nobrega Administrateur de sociétés

- PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

 COMITÉ EXÉCUTIF (PRÉSIDENT)
- COMITÉ DES FINANCES ET DE L'AUDIT
- **Bob Richardson**

Avocat-conseil principal Relations publiques, NATIONAL

- VICE-PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- COMITÉ DE LA GOUVERNANCE ET DES CANDIDATURES (PRÉSIDENT)
 COMITÉ EXÉCUTIF



Jane Allen Jane Atten
Première vice-présidente
Stratégie et innovation
Hydro One
COMITÉ DE LA GOUVERNANCE

ET DES CANDIDATURES



Charles Bouchard Chef de la direction Lockheed Martin Canada • COMITÉ EXÉCUTIF



D. George Dixon (Ph. D.) Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche Université de Waterloo • COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

- ET DE LA RÉMUNÉRATION (PRÉSIDENT)
- COMITÉ EXÉCUTIF



Janet L. Ecker Présidente et chef de la direction Toronto Financial Services Alliance (TFSA)

 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION



Mo Elbestawi (Ph. D.)
Professeur, Faculté de génie
mécanique, et directeur de la
W. Booth School of Engineering
Practice and Technology, Université
McMaster

• COMITÉ DES FINANCES ET DE L'AUDIT



Mark Henderson Ericsson Canada COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES
 ET DE LA RÉMUNÉRATION



Dan Patterson (Ph. D.) Président Niagara College

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION



John Ruffolo Chef de la direction OMERS Ventures · COMITÉ DES FINANCES ET DE L'AUDIT



Michael Silagadze Fondateur et chef de la direction Top Hat

COMITÉ DE LA GOUVERNANCE ET DES CANDIDATURES



Anne Snowdon (Ph. D.)
Professeure de stratégie et
d'entrepreneuriat, présidente du Réseau d'innovation pour la santé mondiale, directrice scientifique et chef de la direction du SCAN Health Network, Odette School of Business, Université de Windsor

COMITÉ DE LA GOUVERNANCE ET DES CANDIDATURES



Tom Corr (Ph. D.) Président et chef de la direction Centres d'excellence de l'Ontario

Observateurs

Giles Gherson

Sous-ministre

Ministère du Développement économique et de la Croissance Ministère de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences

John Marshall

Sous-ministre adjoint - Direction des réseaux pour la commercialisation, le démarrage et l'expansion, ministère du Développement économique et de la Croissance, ministère de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences

Équipe de direction

Tom Corr (Ph. D.)

Président et chef de la direction

Sharon Jobity

Vice-présidente, Ressources humaines et acquisition de talents

Bob Civak

Vice-président principal. Développement des affaires et commercialisation

Claudia Krywiak (Ph. D.)

Vice-présidente, Développement d'entreprise, planification et initiatives stratégiques

Narinder Dehal

Vice-président, Finances, programmes et administration

Anne Wettlaufer

Vice-présidente, Marketing, communications et affaires publiques

Les Centres d'excellences de l'Ontario sont membre de l'Institut des administrateurs de sociétés IAS).



Les Centres d'excellence de l'Ontario favorisent un environnement de travail sain, qui est la clé du bien-être et par conséquent, de l'innovation.





TORONTO | MISSISSAUGA | OTTAWA | KITCHENER | WATERLOO | WINDSOR | LONDON | HAMILTON | MARKHAM | OSHAWA | SUDBURY oce-ontario.org | info@oce-ontario.org | Numéro sans frais : 1 866 759-6014

Communiquez avec nous







@OCEInnovation OCEInnovation ontario-centres-of-excellence @@OCEInnovation



Centres d'excellence de l'Ontario est membre de













